

# **Rapport sommaire aux participants au sondage sur l'évaluation de la capacité de réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**

## **Contexte :**

L'évaluation de la capacité de réorganisation était un sondage ponctuel qui a été mené entre décembre 2007 et mai 2008, pour évaluer la compréhension des intervenants du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (principalement des organismes) de la réorganisation du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. La compréhension des changements proposés au système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle serait différente aujourd'hui, car davantage d'information a été diffusée au sujet de certains aspects de la réorganisation et le projet de loi 77, la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* (la Loi), a depuis été présenté et adopté.

En raison de la nature ponctuelle de l'évaluation de la capacité, le présent rapport sommaire analyse des éléments de la réorganisation, comme les centres d'examen des demandes, qui ont été changés depuis sous l'effet de l'adoption du projet de loi 77.

Comme l'indique la Loi, l'objectif du ministère est de veiller à ce que les caractéristiques du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle soient uniformes dans l'ensemble de la province. Cela signifie une trousse de demande et d'évaluation normalisée pour la province, et un processus d'examen des demandes uniforme. Pour atteindre cet objectif, il faudra modifier le fonctionnement du système actuel en particulier pour les organismes à but non lucratif qui desservent les personnes ayant une déficience intellectuelle et les bureaux régionaux du ministère. C'est la raison pour laquelle, l'évaluation s'est focalisée sur le personnel des organismes et des bureaux régionaux du ministère.

Veillez noter que la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* est le texte de loi qui fait autorité pour tout ce qui concerne les définitions, processus et éléments d'un nouveau système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Toutefois, elle n'entrera en vigueur que dans quelques temps, après l'élaboration de règlements. Ainsi, la *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* continuera à régir la prestation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans la province jusqu'à la proclamation de la nouvelle Loi.

## **Section 1 – Ce que nous avons fait :**

En novembre 2007, le ministère des Services sociaux et communautaires a retenu les services du cabinet Chartwell IRM Inc., en collaboration avec Oliver Wyman, pour qu'il procède à une évaluation de la capacité de réorganisation des services (évaluation). Cette évaluation a eu lieu entre décembre 2007 et mai 2008. L'objectif de l'évaluation était de déterminer la capacité actuelle du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de changer, en particulier au sein des organismes, en raison de la réorganisation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. L'évolution du secteur créera un système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui sera uniforme dans toute la province et sensible aux besoins locaux.

Cette évolution prévoit notamment les mesures suivantes :

- Fermeture des trois établissements provinciaux encore ouverts d'ici mars 2009;
- Adoption d'une nouvelle loi qui prévoit une nouvelle définition de la déficience intellectuelle;
- Mise au point d'une nouvelle trousse de demande et d'évaluation normalisée, pour accéder aux services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, y compris l'outil d'évaluation *Supports Intensity Scale* (SIS – échelle d'intensité du soutien);
- Établissement d'un processus d'examen des demandes uniforme dans les régions pour rationaliser l'accès aux services et soutiens financés par le ministère;
- Élaboration d'un modèle de financement axé sur les besoins, qui distribue des fonds par le biais de paiements directs à des particuliers/familles et/ou de transferts à des organismes;
- Mise au point d'un cadre de gestion de la qualité qui encouragera la reddition de comptes et maintiendra un niveau de service de qualité dans tout le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Élaboration d'autres initiatives comme une stratégie de ressources humaines, pour s'assurer que le système continue d'être doté de travailleurs qualifiés et spécialement formés pour servir des particuliers; une planification axée sur les personnes pour aider les gens à établir des plans à longue échéance qui englobent des soutiens et services formels et informels dans leurs collectivités locales.

L'évaluation s'est effectuée de deux façons :

- Un sondage en ligne volontaire (qui n'identifiait pas le répondant) qui devait être rempli par les directeurs généraux des organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Des groupes de discussion composés de représentants d'organismes de défense des intérêts des familles et d'activistes, d'agences, de bureaux régionaux et de partenaires du ministère. Des séances de discussion ont été tenues dans les neuf bureaux régionaux du ministère dans l'ensemble de la province.

Aux sections 1 et 2, le rapport sommaire présente ce que les répondants et répondantes ont déclaré au ministère par le biais de l'évaluation. La section 3 indique ce que fait le ministère en réponse aux commentaires qu'il a reçus.

### **1.1 – Ce qui a été demandé aux participants :**

Le sondage en ligne<sup>1</sup> et les groupes de discussion ont évalué six domaines de capacité individuelle de contribuer à la réorganisation du système :

---

<sup>1</sup> Une copie du sondage en ligne est jointe à l'annexe 1.

- Stratégie – niveau de sensibilisation et d'engagement envers la réorganisation du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Travail – impact des changements sur les activités de prestation des services, les processus de travail et les systèmes d'information;
- Organisation – changements aux rôles, responsabilités et exigences de responsabilisation;
- Personnel – nouvelles compétences et nouveaux rôles qui seront exigés dans un nouveau système;
- Culture – impact de la culture, du leadership du changement, du style de gestion et des capacités sur les chances de réussite du changement;
- Soutien – les types de soutien nécessaires pour favoriser la mise en œuvre.

## **1.2 – Qui a répondu :**

### *Sondage en ligne*

La réponse au sondage en ligne a été positive. 181 des 357 organismes (50,7 %) ont répondu.

- Les répondants et répondantes représentaient toutes les régions de la province et tous les types d'organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (p. ex., petites/grandes régions, régions rurales/urbaines, accès collaboratif/point d'accès unique, anglais/français).
- Dans le sondage en ligne, les organismes devaient écrire des commentaires en réponse à certaines questions ouvertes. Il y a donc eu 1 385 commentaires distincts qui ont été entrés dans une base de données. La base de données était utilisée pour analyser les renseignements fournis par les répondants et figurait dans les résultats de l'évaluation.

### *Groupes de discussion*

Des commentaires qualitatifs de 52 groupes de discussion ont été intégrés aux conclusions. Plus de 500 personnes ont participé aux groupes de discussion, qui réunissaient des représentants d'organismes de défense des intérêts des familles et d'activistes, d'agences, de bureaux régionaux et de partenaires du ministère.

L'évaluation a fait participer des répondants et répondantes de divers organismes, associations et groupes qui représentaient de nombreux points de vue dans toute la province. Les conclusions représentent un vaste éventail d'opinions plutôt qu'une opinion majoritaire claire sur des questions précises. Les consultants ont observé que leur analyse a mis au jour des avis divergents et contraires. Ils ont aussi trouvé des commentaires qui étaient pragmatiques et judicieux, et qui démontraient la passion et le dévouement des répondants dans tout le secteur.

## **Section 2 – Résumé des conclusions du sondage en ligne :**

### **2.1 – Les organismes sont au courant des principes de changement et les appuient :**

Les réponses au sondage en ligne démontrent un niveau élevé de compréhension et de connaissance des principes de la réorganisation. La plupart des réponses aux

questions sur la « connaissance » et l'« engagement » indiquent un niveau élevé d'acceptation du besoin de changer la prestation des soutiens et services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Voici les données sur la compréhension et la connaissance de la réorganisation :

Résumé des réponses au sondage					
	Q. No	Question	En désaccord	Sans opinion	D'accord
Partie 2 – Connaissance et compréhension de la réorganisation	6	Je sens que je connais et comprends la réorganisation du système de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	13,26 %	0,55 %	86,19 %
	7	Je comprends bien pourquoi la réorganisation est nécessaire.	9,39 %	3,31 %	87,29 %
	8	Je comprends bien les résultats et avantages que l'on souhaite atteindre grâce à la réorganisation du système.	22,65 %	4,97 %	72,38 %
	9	J'ai trouvé que le document de consultation « Opportunités et action » publié par le MSSC m'a aidé à comprendre la réorganisation du système. Si vous n'avez pas lu le document, sélectionnez « sans opinion ».	8,84 %	18,23 %	72,93 %
	10	Je trouve que le bulletin du MSSC intitulé Point de mire : la réorganisation est très utile pour comprendre la réorganisation des services. Si vous n'avez pas lu le document, sélectionnez « sans opinion ».	16,57 %	11,60 %	71,82 %
	11	J'ai établi un dialogue stratégique avec mon conseil d'administration concernant la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	13,81 %	9,39 %	76,80 %
	12	J'ai participé à des forums, à des ateliers ou à d'autres activités de réseautage avec divers organismes offrant ces services où la réorganisation était au programme.	12,15 %	1,66 %	86,19 %
	13	J'ai participé à des groupes de travail, à des forums du ministère ou à la Table de concertation des partenaires sur ces services.	24,86 %	8,84 %	66,30 %
	14	Nous avons consulté notre clientèle et leur famille concernant la réorganisation.	36,46 %	13,81 %	49,72 %

Dans l'ensemble, l'évaluation montre le besoin que le ministère continue à réorganiser et améliorer la prestation des services dans l'ensemble de la province. De nombreux répondants, de régions et groupes différents, ont insisté sur l'urgence d'apporter des changements au système en raison du degré élevé de contradictions, d'iniquité et de besoins non satisfaits dans la province.

## **2.2 – De nombreux organismes devront remanier leur modèle de prestation des services et leurs méthodes de travail :**

Bien que des progrès aient été accomplis dans certaines régions, les résultats généraux du sondage en ligne confirment que les changements proposés au système auront un impact sur les organismes fournissant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle à travers la province. Les données ci-dessous indiquent les réponses des organismes au sujet de l'impact de l'introduction d'outils communs et d'une prestation des services plus uniforme à l'échelle de la province :

Résumé des réponses au sondage					
Q. No	Question	Non	Oui		
Partie 3 - Implications de la réorganisation	16	Est-ce que votre organisme utilise actuellement la Supports Intensity Scale (SIS – échelle d'intensité du soutien) élaborée par l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities pour déterminer les besoins en soutien des adultes ayant une déficience intellectuelle?	94,48 %	5,52 %	
	17	Si vous avez répondu « non » à la question 16, connaissez-vous la SIS?	45,35 %	54,65 %	
	18	Si vous avez répondu « non » à la question 16 envisagez-vous d'utiliser la SIS pour déterminer les besoins en soutien des adultes ayant une déficience intellectuelle?	66,67 %	33,33 %	
		Question	En désaccord	Sans opinion	D'accord
	19	Les données d'évaluation utilisées par notre organisme pour aider les adultes ayant une déficience intellectuelle sont recueillies par du personnel spécialisé et spécialement affecté à cette tâche, séparément des activités de prestation de services.	50,28 %	2,76 %	46,96 %
	20	Notre organisme utilise un modèle de budgétisation individuelle nous permettant d'estimer et de suivre les budgets individualisés pour les services fournis à chacun et à chacune de nos clients et clientes.	40,88 %	8,84 %	50,28 %
	21	Notre organisme établit un plan personnel annuel pour les personnes qui reçoivent des services et leur famille (en plus des plans de soutien individuel).	10,50 %	2,21 %	87,29 %
	22	Notre organisme communique activement avec les adultes ayant une déficience intellectuelle et leur famille afin de mieux répondre à leurs besoins (conseils de famille, etc.).	5,52 %	4,42 %	90,06 %
23	Les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans notre collectivité se réunissent régulièrement aux fins de la planification du système de services local.	3,87 %	2,21 %	93,92 %	

50,2 % des organismes qui ont répondu au sondage n'ont pas établi une fonction d'évaluation distincte dans leur modèle de prestation des services. Il y a lieu de noter que le SIS n'a été essayé que dans un petit nombre d'organismes (12 organismes ont participé au projet pilote du ministère sur la trousse de demande et le SIS). L'établissement d'un modèle de budgétisation individuelle est une pratique suivie dans environ la moitié des organismes répondants. Ces résultats révèlent qu'un grand nombre d'organismes devront changer leur organisation interne et leurs méthodes de travail lorsque la trousse de demande et d'évaluation provinciale sera lancée, qu'un processus d'examen des demandes uniforme, fondé sur des normes communes, sera établi et qu'un système de financement direct sera établi.

### **2.3 – Les organismes ont besoin de davantage de détails et de soutiens pour les aider à mettre en œuvre les changements au système provincial :**

Les organismes répondants reconnaissent le rôle important qu'ils jouent dans la transformation du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et ont clairement démontré leur désir de collaborer pour gérer le

changement le mieux possible. Les répondants continuent d'appuyer des changements fondés sur les principes énoncés dans le document de consultation du ministère de 2006, intitulé *Opportunités et Action*; toutefois, bon nombre des organismes qui ont répondu au sondage en ligne attendent de plus amples renseignements sur les détails de la réorganisation.

Résumé des réponses au sondage					
Q. No	Question	En désaccord	Sans opinion	D'accord	
<b>Partie 4 – Réorganisation du système des services aux personnes ayant</b>	25	Notre organisme aura un rôle important à jouer pour ce qui est d'atteindre les résultats de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	10,29 %	6,86 %	82,86 %
	26	Nous avons une bonne idée du genre de difficultés qu'il nous faudra en matière de gestion du changement pour mettre en œuvre la réorganisation.	22,86 %	8,00 %	69,14 %
	27	Notre équipe de direction dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener changes à bien les changements dans notre organisme.	55,43 %	8,57 %	36,00 %
	28	Les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans notre collectivité appuient fortement la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	28,00 %	20,57 %	51,43 %
	29	Notre organisme constituera un réseau de relations et collaborera avec d'autres organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.	2,29 %	1,14 %	96,57 %
	30	Je suis satisfait de la quantité et de la qualité des renseignements que nous a fournis le ministère au sujet de la réorganisation.	39,43 %	6,29 %	54,29 %
	31	Je sais comment obtenir plus de renseignements sur la réorganisation prévue.	28,00 %	5,14 %	66,86 %

Les résultats ci-dessus indiquent que les organismes ont besoin de davantage d'information sur les caractéristiques du nouveau système provincial, qui procureront plus d'options, de souplesse et d'équité dans les programmes et services.

Dans le cadre de six questions ouvertes du sondage en ligne, les organismes ont expliqué au ministère :

- les éléments des changements qui, selon eux, auront les conséquences les plus profondes sur eux;
- les soutiens dont ils ont besoin pour les aider à mettre en œuvre les changements principaux au système.

La plupart des préoccupations des organismes répondants concernaient le fonctionnement de la trousse de demande/SIS, du financement direct et des centres d'examen des demandes, et l'impact qu'ils auraient sur les programmes et soutiens existants des organismes. Les formes de soutien les plus souvent demandées étaient les suivantes :

- davantage de communication et une meilleure communication,
- des outils, une formation et des soutiens pour renforcer la capacité de changer,
- des fonds pour répondre aux besoins non satisfaits.

## **Section 3 – Ce que nous faisons :**

Des changements en profondeur à de vastes systèmes de services, comme le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, prennent du temps à mettre en œuvre efficacement et se heurtent à des obstacles. L'évolution du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario dépendra de l'établissement de partenariats et d'un engagement à long terme de tout le secteur. Les changements seront mis en place graduellement, sur une période de plusieurs années, pour assurer que le système demeure stable et que la conception est collaborative, réfléchie et enrichie par les connaissances des organismes et des familles.

Les réponses à l'évaluation indiquent clairement au ministère que pour réussir, il doit continuer à coordonner les activités et collaborer avec les particuliers, les familles, les organismes et les autres partenaires communautaires du secteur. Cette collaboration et cette participation aideront le ministère à bâtir un système équitable pour les particuliers, favorable à leur inclusion dans la société et durable du point de vue de la responsabilité publique. La section suivante décrit les réalisations du ministère, ses activités courantes et les mesures qu'il prend pour répondre aux commentaires judicieux et réfléchis qui ont été reçus pendant l'évaluation de la capacité.

### **3.1 – Réalisations :**

Hormis ses activités de recherche et de développement des politiques, le ministère, en partenariat avec des particuliers, des familles et des organismes, a réalisé de nombreux accomplissements :

Ce que nous avons fait à ce jour :
Nous avons lancé le programme Passeport pour l'intégration communautaire en 2005, qui aide maintenant plus de 2 100 particuliers à atteindre leurs objectifs de participation communautaire.
Nous avons établi quatre réseaux communautaires de soins spécialisés en 2006, qui coordonnent les services spécialisés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
En 2006, nous avons publié <i>Opportunités et Action</i> , un document de consultation qui énonce les principes et la vision de la réorganisation des services de soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Dans le cadre de cette consultation, le ministère a entendu plus de 1 000 personnes, familles, organismes et autres organisations.
Nous avons créé 1 479 nouveaux logements résidentiels dans l'ensemble de la province. Grâce au travail acharné des collectivités locales et des organismes bénéficiaires des paiements de transfert, la cible du ministère, consistant à créer 1 320 nouveaux logements résidentiels, a été dépassée de 159. Ce chiffre inclut le lancement de l'Initiative des modèles d'hébergement sur mesure, en 2008, dans le cadre duquel 85 nouveaux logements ont été créés.
Nous avons débloqué des fonds pour trois nouveaux sites de démonstration de la planification axée sur les personnes en 2007-2008. Ils permettront de créer un cadre

Ce que nous avons fait à ce jour :

de politique pour la planification, qui comprend l'option d'une planification indépendante. Les sites de démonstration seront opérationnels jusqu'en juin 2009.

Nous avons amélioré l'obligation de rendre des comptes et la gouvernance grâce au lancement d'évaluations des risques des organismes et de processus de conformité uniformisés, dans l'ensemble de la province, en 2008-2009.

Nous avons mené l'étude pilote de la trousse de demande et d'évaluation (SIS) avec 2 000 adultes qui ont une déficience intellectuelle, à 12 endroits de la province. Un forum stratégique a eu lieu en mars 2008 pour partager les résultats de l'étude pilote. L'étude pilote comprenait aussi une étude de l'utilisation des ressources pour environ 800 personnes, qui a été réalisée en juin 2008.

En collaboration avec un organisme partenaire à London (Ontario), nous avons élaboré et essayé un système de saisie des données et une base de données sur le Web pour stocker et partager l'information contenue dans la trousse de demande et l'outil d'évaluation (SIS). Le projet a été financé par l'initiative Renforcement de nos partenariats du ministère des Finances, de 2006 à 2008.

Nous avons lancé la nouvelle stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, par un forum de deux jours, en mars 2008. Environ 175 personnes représentant des organismes de l'Ontario, la Direction des politiques en matière de déficience intellectuelle du ministère des Services sociaux et communautaires, des collèges et universités, ainsi que des associations pertinentes ont participé. La stratégie des ressources humaines aidera le secteur à améliorer et maintenir une main-d'œuvre de qualité au cours des dix prochaines années et plus.

Le 15 mai 2008, la ministre Meilleur a présenté un projet de loi destiné à remplacer la *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* afin de répondre aux besoins d'un système réorganisé. Le 2 juin 2008, le projet de loi 77, la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*, a été adopté en deuxième lecture et renvoyé devant le Comité permanent de la politique sociale pour un examen plus approfondi. Le Comité permanent de la politique sociale a tenu des consultations publiques au sujet du projet de loi 77 à Toronto, London, Timmins et Ottawa, en août 2008. À la suite des commentaires du public et de l'examen par le Comité permanent, quelques amendements ont été apportés au projet de loi. La *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* a été adoptée en troisième lecture le 30 septembre et elle a obtenu la sanction royale le 8 octobre 2008.

Au 31 octobre 2008, 889 anciens résidents d'établissements pour adultes ayant une déficience intellectuelle encore ouverts ont été transférés dans des établissements au sein de la collectivité, dans le cadre de l'Initiative de fermeture des établissements. Le Centre régional du Sud-Ouest à Blenheim a officiellement fermé ses portes le 30 octobre 2008, et ses 52 résidents ont emménagé dans le Centre régional de la Huronie à Orillia, et dans le Centre régional Rideau à Smiths Falls. Le ministère fermera comme prévu les deux établissements restants avant le 31 mars 2009.

## Ce que nous avons fait à ce jour :

En octobre 2008, nous avons lancé l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire. L'initiative fournit aux collectivités et organismes un cadre de travail qui les aide à augmenter l'éventail des soutiens souples et innovants mis à la disposition des particuliers. L'initiative mise sur les bonnes pratiques et les points forts existants ainsi que sur les caractéristiques innovantes du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle confèrera aux groupes de planification et aux organismes une plus grande marge de manœuvre pour réorganiser les modèles traditionnels de services et permettre aux collectivités de se familiariser avec les éléments clés de la réorganisation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

### **3.2 – Activités courantes et prochaines étapes**

#### **3.2.1 – Miser sur le soutien existant pour les changements au système provincial :**

- Le ministère maintient la fermeture des deux établissements provinciaux encore ouverts; elle aura lieu avant mars 2009.
- **Législation :** la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* appuie des changements fondamentaux au système actuel des services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles, de la façon suivante :
  - Elle énonce une définition claire de « déficience intellectuelle » et des critères d'admissibilité destinés à s'appliquer à l'échelle de la province;
  - Elle confère le pouvoir de fournir des fonds directement aux particuliers ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles s'ils remplissent certains critères prescrits, pour qu'ils aient le choix entre acheter leurs propres services de soutien ou obtenir les services nécessaires auprès des organismes de services financés par le ministère;
  - Elle crée un processus de demande normalisé qui recourt à des outils et des procédures uniformes;
  - Elle confère au ministère un pouvoir amélioré de surveiller la conformité des organismes de services aux dispositions légales et de faire appliquer les règles en cas de non-conformité (p. ex., par le biais d'ordonnances de conformité, d'amendes et de dispositions de prise de contrôle);
  - Elle contient des dispositions qui exigent du ministère qu'il consulte le public au sujet de tous les projets de règlement pendant au moins 45 jours.
- Bien que la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* ait été adoptée, elle n'entrera pas en vigueur tout de suite. Certains règlements doivent être élaborés et approuvés avant que le ministère ne puisse mettre en œuvre les changements au système décrits dans la nouvelle loi. Ainsi, la *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* continuera de gouverner la prestation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans la province jusqu'à la proclamation de la nouvelle loi.

### 3.2.2 – Planification de la mise en œuvre et soutien pour aider les organismes à remanier les processus existants :

- **Expliquer comment le nouveau système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle fonctionnera** : pour qu'ils soient suffisamment prêts au changement, les organismes ont clairement déclaré au ministère qu'ils avaient besoin de davantage d'information sur le fonctionnement de certains aspects précis de la réorganisation, en particulier le financement direct, les processus d'examen des demandes normalisés et la trousse de demande/SIS. Les répondants veulent avoir plus de détails sur le modèle de fonctionnement du futur système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et savoir où des changements importants auront lieu dans les domaines des responsabilités, des rôles et des obligations de rendre compte.

Les principales caractéristiques qui changeront le système se trouvent actuellement à diverses étapes de développement. Certaines, comme la trousse de demande et d'évaluation, ont été élaborées et testées. D'autres, comme la planification axée sur les personnes, sont en cours d'essai. D'autres encore, comme l'établissement d'un modèle de financement fondé sur les besoins en sont encore au stade de l'élaboration du concept.

Par le biais de ses bureaux régionaux, le ministère s'est engagé à partager autant de renseignements que possible sur chaque élément de la réorganisation, dès qu'ils seront disponibles.

- **Processus de demande** : selon les conditions locales de chaque région, le ministère élabore un plan de mise en œuvre provincial.
- **Modèle de distribution des fonds** : le modèle proposé de distribution des fonds répartira les fonds selon les points forts et les besoins évalués des personnes ayant une déficience intellectuelle. Un modèle de distribution des fonds devrait être mis en place à l'été 2009. D'autres renseignements sur la mise à l'essai et la mise en œuvre du modèle seront diffusés au cours des prochains mois.
- **Budget individualisé** : le ministère œuvre actuellement à l'élaboration d'outils que les organismes pourront utiliser pour augmenter le recours à des procédés d'établissement de budgets individualisés au sein de la structure de financement existante. Ces outils seront élaborés selon les bonnes pratiques existantes dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. L'objectif est de produire ces outils en 2009. Les organismes ne seront pas obligés de les utiliser.

### 3.2.3 – Augmenter la communication et l'engagement des intervenants :

- **Élaborer un « plan de gestion » plus clair et plus intégré des activités, des produits livrables et des jalons** : les répondants ont affirmé qu'ils avaient besoin d'un plan de projet plus clair pour les changements proposés au système. Un

document public de ce genre décrira les rouages du nouveau système et indiquera clairement les points suivants :

- les objectifs précis du système ;
- les caractéristiques du système qui sera mis en place;
- les domaines qui doivent être uniformisés et les domaines qui bénéficieront de solutions locales;
- un calendrier d'exécution projeté pour l'évolution du système.

Le plan de gestion guidera l'évolution du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle au cours des années à venir. La diffusion de ce plan de gestion est prévue pour 2009.

- **Communications publiques continues** : étant donné qu'il s'agit d'un effort commun, le ministère s'est engagé à diffuser de l'information régulièrement par le biais de diverses méthodes, notamment :
  - Des bureaux régionaux aux organismes, des tables de planification et consultatives, et d'autres groupes d'intervenants.
  - Le bulletin public du ministère, *Point de mire : la réorganisation* (consultable sur le site Web du ministère, à [http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/developmental/what/transformation\\_index](http://www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/developmental/what/transformation_index));
  - Le Provincial Network on Developmental Services, qui se compose de représentants d'organismes ombrelle dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Ses membres sont les suivants :
    - Community Living Ontario
    - Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux (OASIS)
    - Great Lakes Society for Developmental Services of Ontario
    - Metro Agencies Representatives Council (MARC)
    - Organismes confessionnels/culturels
  - La table de partenariat conjointe entre le ministère et le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui sert de forum pour cerner les problèmes liés à la mise en œuvre de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario et en discuter. Cette table de partenariat regroupe des membres de groupes de défense des intérêts des familles, de groupes activistes, d'autres organismes et le ministère.
- **Communication interne** : pour appuyer le travail des bureaux régionaux du ministère, un communiqué régional interne a été mis au point pour fournir régulièrement des comptes rendus uniformes, au sein du ministère, sur l'avancement de l'élaboration des politiques et de la planification de la mise en œuvre.

#### **Section 4 - Questions ou commentaires :**

Veillez adresser vos questions ou commentaires sur les résultats de l'évaluation de la capacité ou les changements proposés au système à un représentant de votre bureau régional,

OU

envoyer un courrier électronique à : [dstransformation.mcsc@css.gov.on.ca](mailto:dstransformation.mcsc@css.gov.on.ca).

## **Annexe 1 :**

### **Partie un – Profil de l'organisme**

1. Sélectionnez la langue (anglais ou français)
2. Nom complet de votre organisme :
3. Renseignements sur la personne avec qui communiquer

Nom	
Poste	
Téléphone	
Adresse du bureau principal	

4. Quels services offre principalement votre organisme? Veuillez indiquer les codes d'identification ou descriptions du contrat de services.
5. À combien d'adultes ayant une déficience intellectuelle fournissez-vous actuellement des services?

1.4 Nombre total d'adultes qui reçoivent des services de soutien de nature quelconque (y compris les personnes en établissement – total sans double compte)	
1.5. Nombre d'adultes en établissement fourni grâce à votre organisme (codes d'identification du contrat de services 8844, 8845, 8846, 8847 et 8886)	

### **Partie deux – Connaissance et compréhension de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**

Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou n'êtes pas d'accord avec les énoncés suivants :

Énoncé	Tout à fait en désaccord	Plutôt en désaccord	Sans opinion	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
6. Je pense que je suis au courant de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et informé à ce sujet.					
7. Je comprends bien pourquoi la réorganisation est nécessaire.					
8. Je comprends bien les résultats et les avantages que l'on souhaite atteindre grâce à la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.					
9. J'ai trouvé que le document de consultation <i>Opportunités et Action</i> publié par le MSSC m'a aidé à comprendre la réorganisation des					

services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Si vous n'avez pas lu ce document, veuillez sélectionner « sans opinion ».					
10. Je trouve que le bulletin du MSSC intitulé <i>Point de mire : la réorganisation est utile pour comprendre la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle</i> . Si vous n'avez pas lu ce document, veuillez sélectionner « sans opinion ».					
11. J'ai établi un dialogue stratégique avec mon conseil d'administration concernant la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.					
12. J'ai participé à des forums, à des ateliers ou à d'autres activités de réseautage avec divers organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle où la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle faisait partie du programme.					
13. J'ai participé à des groupes de travail, à des forums du ministère ou à la Table de concertation des partenaires sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.					
14. Nous avons consulté notre clientèle et leur famille concernant la réorganisation.					

15. Quels sont, le cas échéant, les plans ou activités mis en œuvre par votre organisme concernant la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle? [Fournir une brève description ci-dessous ou ne rien indiquer s'il n'y a pas de plans ou d'activités.] :

**Partie trois – Implications de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle**

16. Est-ce que votre organisme utilise actuellement la Supports Intensity Scale (SIS – échelle d'intensité du soutien) élaborée par l'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities pour déterminer les besoins en soutien des adultes ayant une déficience intellectuelle?	Oui	
	Non	
17. Si vous avez répondu « non » à la question 3.1, connaissez-vous la SIS?	Oui	
	Non	
18. Si vous avez répondu « non » à la question 3.1, envisagez-vous d'utiliser la SIS pour déterminer les besoins en soutien des adultes ayant une déficience intellectuelle?	Oui	
	Non	

Veillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou n'êtes pas d'accord avec les énoncés suivants :

Énoncé	Tout à fait en désaccord	Plutôt en désaccord	Sans opinion	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
19. Les données d'évaluation utilisées par notre organisme pour aider les adultes ayant une déficience intellectuelle sont recueillies par du personnel spécialisé et spécialement affecté à cette tâche, séparément des activités de prestation des services.					
20. Notre organisme utilise un modèle de budgétisation individuelle nous permettant d'estimer et de suivre les budgets individualisés pour les services fournis à chacun et à chacune de nos clients et clientes.					
21. Notre organisme établit un plan personnel annuel pour les personnes qui reçoivent des services et leur famille (en plus des plans de soutien individuel).					
22. Notre organisme communique activement avec les adultes ayant une déficience intellectuelle et leur famille afin de mieux répondre à leurs besoins (conseils de famille, etc.).					
23. Les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans notre collectivité se réunissent régulièrement aux fins de la planification du système de services local.					

24. La question qui suit porte sur les plus importantes implications de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour votre organisme. Dans votre réponse, vous pourriez notamment tenir compte des éléments de la réorganisation suivants :

- Une trousse de demande provinciale normalisée sera utilisée pour déterminer les besoins individuels en soutien des adultes ayant une déficience intellectuelle;
- Dans les collectivités locales, un point d'accès unique régi par des normes de fonctionnement provinciales administrera une trousse de demande normalisée pour tous les adultes désireux d'obtenir du financement pour des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Les clients et clientes et leur famille disposeront d'un plus grand nombre d'options en ce qui concerne l'achat direct de mécanismes de soutien appropriés grâce à un budget individualisé et transférable.

Dans la case ci-dessous, veuillez décrire, du point de vue de votre organisme, certains des effets positifs et des effets négatifs de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle :

***Partie quatre – Réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle***

Veillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou n'êtes pas d'accord avec les énoncés suivants :

Énoncé	Tout à fait en désaccord	Plutôt en désaccord	Sans opinion	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
25. Notre organisme aura un rôle important à jouer pour ce qui est d'atteindre les résultats de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.					
26. Nous avons une bonne idée du genre de difficultés qu'il nous faudra surmonter en matière de gestion du changement pour mettre en œuvre la réorganisation.					
27. Notre équipe de direction dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien les changements dans notre organisme.					
28. Les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans notre collectivité appuient fortement la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.					
29. Notre organisme constituera un réseau de relations et collaborera avec d'autres organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour faciliter la réorganisation.					
30. Je suis satisfait de la quantité et de la qualité des renseignements que nous a fournis le ministère au sujet de la réorganisation.					
31. Je sais comment obtenir plus de renseignements sur la réorganisation prévue.					

32. Veuillez décrire certains des obstacles ou difficultés les plus importants que l'on devra surmonter afin de réussir la mise en œuvre de la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. (Veillez vous reporter aux éléments de la réorganisation fournis à la question 3.9 ci-dessus.)

33. Quelles sont les questions auxquelles vous aimeriez que l'on réponde pour vous aider à mieux comprendre et gérer les changements? (Veillez vous reporter aux éléments de la réorganisation fournis à la question 3.9 ci-dessus.)

34. Veuillez indiquer le soutien et les outils les plus utiles que le ministère pourrait fournir pour aider votre organisme à renforcer la capacité nécessaire pour mettre en œuvre la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. (Veillez vous reporter aux éléments de la réorganisation fournis à la question 3.9 ci-dessus.)

**Partie cinq – En terminant**

35. Veuillez indiquer toute autre idée ou tout autre commentaire que vous aimeriez communiquer concernant la réorganisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

***Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.***